



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 31

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M. le *ministre* MOYES dépose le rapport quadriennal portant sur les niveaux de nutriments dans les plans d'eau du Manitoba et les mesures prises, daté de décembre 2024.

(Document parlementaire n° 13)

M. le *ministre* WIEBE dépose le rapport annuel de la Cour d'appel du Manitoba pour les exercices se terminant les 31 mars 2022, 2023 et 2024.

(Document parlementaire n° 14)

M<sup>me</sup> KENNEDY, *ministre du Sport, de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale qui a lieu aujourd'hui.

M. PERCHOTTE fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> CHEN ainsi que MM. KING, MALOWAY, JACKSON et PERCHOTTE font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodynamomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M<sup>me</sup> BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodynamomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M<sup>me</sup> COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans plus tarder les travaux de rénovation et d'agrandissement prévus à l'école Phoenix.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il élabore et mette en œuvre un plan exhaustif pour aider les communautés frontalières à gérer l'augmentation du nombre d'entrées illégales à la frontière du Manitoba, à collaborer étroitement avec les autorités fédérales et locales afin de prévoir des ressources adéquates pour protéger les collectivités, notamment du financement et du soutien pour les services d'urgence, et à prendre des mesures immédiates pour démanteler définitivement les réseaux de passage de clandestins dans la province.

M<sup>me</sup> HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures sans délai et à reconnaître l'importance cruciale du projet de traitement des eaux usées pour la croissance économique et la stabilité environnementale en s'engageant à intervenir auprès du gouvernement fédéral et à collaborer avec lui pour combler l'écart de financement et obtenir des fonds supplémentaires pour le système de traitement des eaux usées de Morden et, d'autre part, à veiller à ce que tous les paliers de gouvernement et les organismes de réglementation accélèrent le financement et les approbations nécessaires pour faire avancer sans plus tarder le projet de traitement des eaux usées de Morden et à assurer qu'aucun obstacle ne nuise à la croissance et au développement économique de Morden et du sud du Manitoba.

M. JACKSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'état de la route provinciale à grande circulation n° 34 en effectuant les travaux de réfection nécessaires afin de répondre aux normes publiées par l'Association des routes et transports du Canada et à effectuer le rechargement de la route une fois que la construction du nouveau pont sera terminée.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. NARTH — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prioriser la reconstruction de la route provinciale secondaire n° 210 et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à inclure le tronçon de cette route qui relie Woodridge à la route n° 12 dans ses plans de reconstruction.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodensitomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M. PERCHOTTE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SALA voulant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit.

M<sup>mes</sup> STONE et CROSS ainsi que M. JACKSON interviennent. M<sup>me</sup> COMPTON exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

---

M<sup>me</sup> COOK présente la question écrite n° 6 qui suit :

6. Depuis plusieurs années, la priorité principale de la Division scolaire de St. James–Assiniboia en matière d'immobilisations est de rénover et d'agrandir l'école Phoenix à Headingley. En 2022, la Division a reçu l'autorisation d'aller de l'avant avec le projet d'agrandissement et de rénovation de l'école qui comprenait, entre autres, un nouveau gymnase, deux nouvelles salles de classe, une salle polyvalente et 74 places en garderie. Toutefois, en juin 2024, le gouvernement provincial a annulé le projet. La ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance reviendra-t-elle sur cette décision et soutiendra-t-elle les élèves, les enseignants et les familles de Headingley en allant de l'avant, dans le cadre du prochain budget provincial, avec ce projet essentiel?

---

La séance est levée à 12 h 30 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey